



Je suis en arrêt de travail, qui sont mes interlocuteurs ?

En tant que marin, **trois médecins** s'occupent de votre situation médicale :



LE MÉDECIN TRAITANT

Qu'il soit généraliste ou spécialiste mon médecin traitant m'oriente et me suit tout au long de ma vie. Il doit :

- S'assurer de ma capacité à travailler et au besoin me prescrire un arrêt de travail qui doit être transmis à l'Enim
- Suivre mon parcours de soins



LE MÉDECIN DU SERVICE DE SANTÉ DES GENS DE MER (SSGM)

Appelé généralement médecin des gens de mer, ses missions sont les suivantes :

- Evaluer l'aptitude à la navigation des gens de mer en corrélation avec leurs postes de travail
- Suivre l'état de la santé des marins en activité en prévention de la désinsertion professionnelle
- Veiller à la sécurité des gens de mer en participant aux visites de sécurité des navires et aux commissions de sécurité



LE MÉDECIN CONSEIL DE L'ENIM

Le médecin conseil ENIM a pour principales activités :

- Contrôler mes arrêts de travail à partir des comptes-rendus médicaux et des consultations à la suite d'une convocation
- Evaluer la consolidation ou la stabilisation de l'arrêt de travail et définir la fin de l'indemnisation (indemnités journalières)
- Instruire des dossiers de maladie professionnelle ou d'invalidité si nécessaire
- Fixer le taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) pour évaluer mes séquelles si accident du travail ou maladie professionnelle
- Favoriser la prévention de la désinsertion professionnelle des marins grâce à un travail de partenariat (médecin des gens de mer, service social maritime, médecin traitant...)

